



Paris, le 14 janvier 2010

Fiche argumentaire – Port du voile intégral

Comme il le rappelle dans la position adoptée le 8 janvier, **Le Parti socialiste condamne avec la plus grande force le port du voile intégral**, incompatible avec les valeurs de la République, et combat cette pratique. Le port du voile représente une auto-exclusion de la vie de la Cité et s'oppose à l'idée d'une République formée de citoyens égaux. C'est une atteinte non seulement au droit des femmes, c'est une atteinte au rapport à l'autre : quand on ne montre pas son visage, on ne montre pas son identité, on n'accepte pas le rapport à l'autre. Cela n'est pas possible dans une société.

Le Parti socialiste n'est pas favorable à une loi de circonstance, qui serait sans doute soit anticonstitutionnelle si elle était très large, soit inefficace si elle ne l'était pas. Cela n'est pas d'actualité. Il demande que soient pleinement utilisés tous les moyens dont dispose déjà la République pour lutter contre le port du voile intégral :

- Utilisation stricte des outils juridiques existants, qui interdisent le port de tout signe religieux pour les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, obligent à avoir le visage découvert pour l'établissement de papiers d'identité, autorisent les agents de la force public à s'assurer de l'identité des personnes dans l'espace public à des fins de sécurité, empêchent tout traitement particulier des usagers en fonction de leurs croyances religieuses.
- Quand le port de ce voile découle d'une dérive sectaire, renforcement des politiques de lutte contre celles-ci.
- Fermeté absolue dans la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Multiplication des points des contacts avec les femmes portant le voile intégral.

